

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2008**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**FCT 005-716/08/BC**

**■ Marchés n° 07/127 et 07/154 passés avec la société ERTB Provence -  
Approbation des avenants de transfert au bénéfice de la société QUADRI  
Ingénierie.**

**DAJ 08/1946/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu avec la société ERTB Provence les marchés :

n° 07/127 – création d'un complexe de bassin de rétention d'eaux unitaires sous le cours Pierre Puget – Mission de coordination SPS.

n° 07/154 – Conception réalisation de l'extension de la station d'épuration d'ENSUES LA REDONNE – Mission coordination SPS

Par acte sous seing privé du 04 janvier 2008, la société ERTB Provence a cédé son activité de « bureau d'études techniques du bâtiment » à la société QUADRI Ingénierie.

Il convient donc de transférer le marché cité ci-dessus à la société QUADRI Ingénierie afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver les avenants de transfert de ces marchés.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La cession de l'ensemble de sa clientèle et de ses partenaires professionnels donnée par la société ERTB Provence à la société QUADRI Ingénierie.
- La nécessité d'assurer la continuité du marché en cours d'une part et de payer les prestations à la société d'autre part.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvés les avenants de transfert joints en annexe des marchés :

n° 07/127 – création d'un complexe de bassin de rétention d'eaux unitaires sous le cours Pierre Puget – Mission de coordination SPS

n° 07/154 – Conception réalisation de l'extension de la station d'épuration d'ENSUES LA REDONNE – Mission coordination SPS

aux termes desquels la société QUADRI Ingénierie se substitue à la société ERTB Provence dans tous les droits et obligations des marchés précités.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer lesdits avenants.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué de la Commission  
Ressources Humaines, Moyens  
Généraux et Juridiques

Bernard MOREL

Pour Présentation  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI